

La Responsabilité Éducative des Entreprises

Le rôle des entreprises du CAC 40 dans la formation de leurs parties prenantes



MON MÉMOIRE DE RECHERCHE EN 4 PAGES

par **Meryl Merran**



Résumé des recherches

Les dispositifs situés à la frontière des systèmes éducatifs et productifs suscitent l'intérêt des chercheurs en sciences sociales quant aux pratiques et conceptions qu'ils véhiculent.

Toutefois, les travaux réalisés jusqu'alors s'intéressent davantage à l'intégration de logiques, d'exigences et d'impératifs économiques dans le système éducatif qu'à son pendant : **l'intégration par les entreprises de logiques, d'exigences et d'impératifs éducatifs dans leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, société civile...)**.

S'inscrivant dans une démarche exploratoire, ce mémoire de recherche propose de comprendre **le rôle des entreprises dans la formation de leurs parties prenantes en s'intéressant aux entreprises du CAC 40.**

Pour cela, j'ai mené 6 entretiens semi-directifs auprès des DRH et responsables de la RSE d'entreprises du CAC40 et analysé 39 des 40 documents d'enregistrement universel produits par ces dernières.



Biographie de l'auteur



Diplômée de Sciences Po en 2021 et d'un Master Conseil et Recherche en Organisation à Panthéon-Assas Université, je prépare actuellement un doctorat en sociologie au sein du Centre de Sociologie des Organisations (unité mixte de recherche de Sciences Po et du CNRS).

Ma thèse s'intitule « Fonction éducative de l'entreprise : le rôle des entreprises dans la formation des jeunes les moins diplômés ». Dans le cadre de cette recherche, je m'intéresse en particulier aux pratiques des entreprises qui recrutent des apprentis (niveaux 3, 4 et 5).

Préalablement, j'ai été chargée de mission Pédagogie et Développement dans un Centre de formation d'apprentis (CFA) au sein duquel j'ai participé à la conception et à l'animation d'ateliers destinés à développer les soft-skills des apprenants.

Meryl Merran

Actions éducatives de l'entreprise :

Parties intégrantes de la responsabilité sociétale

Le monde de l'éducation et celui de l'entreprise ne sont pas deux univers circonscrits et distincts. Si l'idée que **l'entreprise est un lieu de formation** n'est pas nouvelle, elle prend **une importance particulière aujourd'hui.**

Les dispositifs situés à la frontière des systèmes éducatif et productif témoignent des interpénétrations qui existent entre logiques éducatives et logiques économiques et nourrissent les débats relatifs à la **responsabilité des entreprises vis-à-vis de la société.**

La « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE) désigne « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes » (Commission Européenne, 2011). Elle concerne des champs à la fois très divers et très vastes. **Si la littérature académique relative à la RSE est abondante, les travaux spécifiques à la formation comme modalité particulière d'exercice par l'entreprise de sa responsabilité sociétale sont peu nombreux.**

Plutôt que de s'intéresser à l'ensemble des entreprises françaises et prendre le risque de perdre la dimension contextuelle du phénomène, ou à une seule entreprise et prendre le risque de perdre la dimension globale du phénomène, **j'ai choisi de retenir un groupe d'entreprises qui partagent des caractéristiques comparables tout en opérant dans des secteurs d'activité très différents : les entreprises du CAC 40.**

Quelle actions sont mises en oeuvre?

Les entreprises du CAC 40 mettent en œuvre une **multiplicité d'actions en faveur de la formation des parties prenantes**, dont voici 6 exemples des plus fréquents :



- la **formation continue** des salariés



- les **offres de stages et d'alternance** / la **création de CFA** (centres de formations d'apprentis) d'entreprise



- les **partenariats académiques** (selon trois modalités : les partenariats visant à faciliter le recrutement des étudiants de l'établissement en question ; les partenariats destinés à donner accès aux salariés de l'entreprise à des programmes de certification ; et les partenariats de recherche),



- les **actions de formation/sensibilisation**



- le **mécénat financier et de compétences**



- le financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles via la **taxe d'apprentissage**

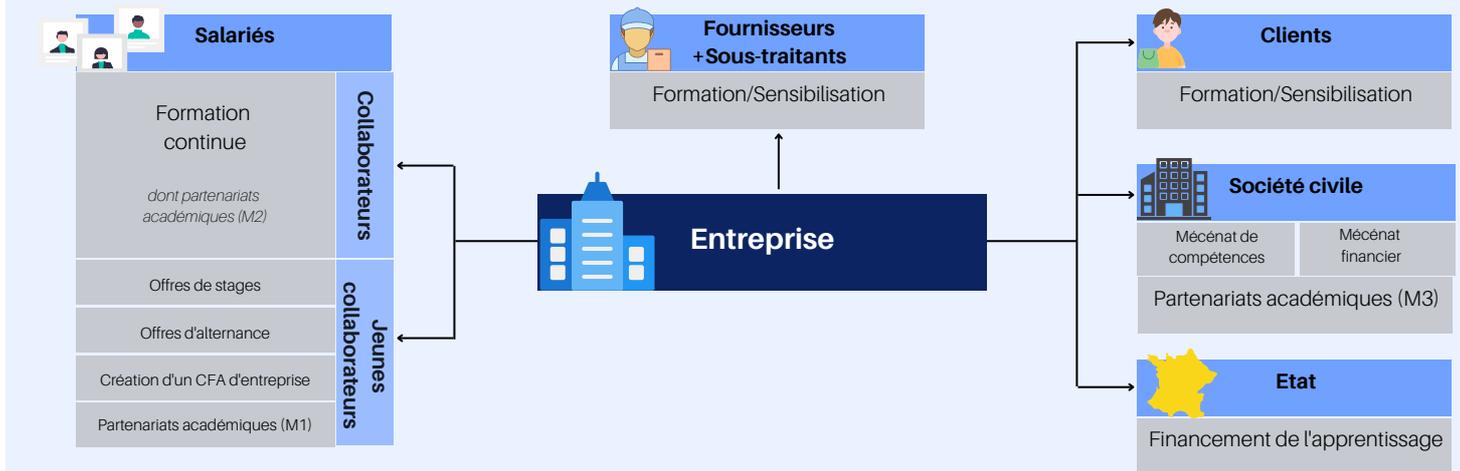
Observations sur le terrain

Quelles sont les parties prenantes concernées ?

Les actions mises en œuvre par les entreprises du CAC 40 en faveur de la formation s'adressent aux salariés, aux clients, aux fournisseurs/sous-traitants et à la société civile. Afin de les désigner, j'ai créé le néologisme « parties (ap)renantes ».

S'inspirant de la définition des parties prenantes de Freeman (1984), je propose de définir les parties (ap)renantes comme « **tout individu ou groupe qui peut affecter ou être affecté par la mise en œuvre par l'entreprise d'actions en faveur de l'éducation / la formation** ».

Modélisation de la participation de l'entreprise dans la formation de ses parties prenantes



Deux « structures » d'interface entre l'entreprise et ses parties (ap)renantes sont privilégiées



L'université d'entreprise

Gérées généralement par les salariés de la direction des Ressources Humaines, les universités d'entreprises sont notamment chargées de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle corresponde aux attentes des salariés et qu'elle réponde aux besoins (d'évolution) du secteur.



La fondation d'entreprise

82% des entreprises du CAC40 étudiées mentionnent leur fondation. Une très grande majorité (91%) de ces fondations s'engage, d'après les informations communiquées, en faveur de « l'éducation » en finançant des associations qui œuvrent dans le domaine ou en finançant directement des projets éducatifs.

Pour quelles raisons les entreprises mettent en œuvre ces actions ?

Les deux objectifs prééminents de la participation de l'entreprise à la formation de ses parties prenantes sont le **management du capital humain (i.e. développer les compétences des collaborateurs)** et la **recherche de légitimité vis-à-vis des parties prenantes**.

À la différence de la première justification, la seconde apparaît de façon plus implicite.

En bref : la responsabilité éducative de l'entreprise (REE)

En l'absence d'une définition préalable de la responsabilité éducative de l'entreprise (REE) et à l'aune des principaux résultats de ce mémoire de recherche, je propose de la définir de la façon suivante :

« l'intégration volontaire par les entreprises de logiques, d'exigences et d'impératifs éducatifs dans leurs activités commerciales et la création/dotation de structures facilitant leur participation à la formation de leurs parties prenantes ».

Mes propositions pour initier une démarche de responsabilité éducative de l'entreprise

Première étape : Comprendre les enjeux

- Identifier les parties (ap)renantes et leurs attentes
- Identifier les besoins/contraintes liés à la performance financière

Deuxième étape : Identifier les leviers à mobiliser

- Créer/doter des structures d'interface entre l'entreprise et ses parties (ap)renantes

Troisième étape : Mettre en œuvre la démarche et le reporting

- Accompagner l'appropriation par les acteurs opérationnels
- Identifier des indicateurs pertinents

Quatrième étape : Mesurer l'impact

- Identifier les conséquences financières
- Identifier les conséquences extra- financières



Le sujet vous intéresse ?

Participez à la démarche initiée par VersLeHaut d'accompagnement des entreprises dans la valorisation de leur responsabilité éducative : "**Entreprises Éducatrices**" pour mettre en œuvre ces propositions au sein de votre entreprise.

Écrivez-nous à l'adresse contact@verslehaut.org

Retrouvez également notre Manifeste pour la Responsabilité Éducative des Entreprises qui posent les premiers jalons de cette démarche en observant le fonctionnement de plus de 80 structures (entreprises, associations, syndicats, fondations).



Présentation de VersLeHaut, Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VersLeHaut est le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation.

Hors du champ partisan, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

VersLeHaut diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.



Vous aussi, vous souhaitez nous parler de vos recherches ?

Écrivez à Camille de Foucauld, cheffe de projet Responsabilité Éducative des Entreprises.

camille.de-foucauld@verslehaut.org.